



17 mars 2026— Publié par la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot

Est par les présentes données par la soussignée, Rita Ouellet
Directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-St-Jean-Est
Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE DM 02-2026 : 611 AVENUE LEVESQUE, Lot 5 795 493

En vertu des dispositions du règlement municipal n° 06-2006 de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot concernant les dérogations mineures, adopté conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de Saint-Ludger-de-Milot tiendra une séance régulière le 7 avril 2026 à 20 h au bureau municipal situé à Saint-Ludger-de-Milot.

Au cours de cette séance, une résolution sera présentée relative à la dérogation mineure sollicitée par Monsieur Jean-Nicolas Tremblay, propriétaire de l'immeuble situé au 611, Avenue Lévesque, à Saint-Ludger-de-Milot.

La présente demande de dérogation mineure vise à régulariser la marge de recul avant donnant sur la rue Pedneault d'un bâtiment accessoire implanté en marge arrière, situé sur le lot 5 795 493, dont la distance à la ligne avant donnant sur la rue Pedneault est mesurée à 5,7 mètres et à 5,8 mètres au lieu de 6,0 mètres comme mentionné au règlement municipal n° 06-2006.

La dérogation sollicitée vise donc à permettre l'implantation du bâtiment accessoire en marge avant donnant sur la rue Pedneault, à une distance de 5,7 mètres et à 5,8 mètres, au lieu des 6,0 mètres prescrits, conformément au règlement de zonage n° 06-2006.

Désignation de l'immeuble affecté :

Lot 5 795 493, sis au 611, Avenue Lévesque

Toute personne intéressée pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal de Saint-Ludger-de-Milot relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-LUDGER-DE-MILOT, ce 17 mars 2026.

Rita Ouellet

Rita Ouellet,
Directrice générale greffière-trésorière